

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

**MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N°2019-52**

DATE DE CONVOCATION
07/10/2019

L'an deux mil dix neuf,
Le 17 octobre 2019 à 19 heures.

DATE D'AFFICHAGE
30/10/2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean Michel DEGREMONT, Maire.

Etaient présents :

NOMBRE DE CONSEILLERS

Mme Sophie MEURDESOLF, Mr Jean DIDIER, Mr Dominique NAVET, Me Fabienne PRIMA, Mr Bernard MOUSSAY, Mr David NOEL, Jean Pierre FLOUR, Me Valérie DRANSART, Me Michèle CAFFIER, Mme AUGÉ Michèle, Mr Guy PETIT

Présents [12]
Votants [19]
Exprimés [19]

Excusé(s) :

Mme Marie Françoise LECAILLE donne pouvoir à Dominique NAVET
Mr Michel QUANDALLE donne pouvoir à Sophie MEURDESOLF
Mme Béatrice BOULY donne pouvoir à Michèle CAFFIER
Mr Alain FIX donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
Mr Bernard GRARE donne pouvoir à Fabienne PRIMA
Mr Michel LABAUT donne pouvoir à Guy PETIT
Mr Jean DIDIER (absent à 19h45) donne pouvoir à Bernard MOUSSAY

**DÉPOSÉ A Absent :
SOUS-PRÉFECTURE**

LE

30 OCT. 2019

Formant la majorité des Membres en exercice.

Mme Catherine VANDEKERKHOVE est nommée secrétaire de séance



Objet : ADMISSION EN NON VALEUR PRODUITS IIRECOUVRABLES

Monsieur le Maire expose que le comptable n'a pas pu recouvrer les produits concernant le terrain de camping pour un montant de 287.00 €.

Il est demandé en conséquence l'admission en non valeurs de ces titres n° 216, n° 288 et n° 217 de l'année 2017 pour un montant de 287.00 €.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 19 voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention est favorable à l'admission en non valeur des produits irrécouvrables pour un montant de 287.00 €.

Conseil Municipal : les Membres présents.
Fait et délibéré les jour mois, et an susdit :

Fait à La capelle Les Boulogne

Le 17 octobre 2019

Le Maire,



Jean Michel DEGREMONT

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE 30 OCT. 2019

